

JOURNAL

du *Syndicat*

DE L'Architecture

Prix 5€ JUILLET 2023

N° 43

S O M M A I R E

2028

Je ne fêterai pas les 45 ans du Syndicat de l'Architecture cette année en faisant la liste des combats que nous avons menés, ceux que nous avons gagnés ou alors en m'insurgeant et criant que la profession se meure, et malheureusement de l'intérieur.

Je préfère de manière optimiste, imaginer nos 50 ans et la fête que nous donnerons, dans 5 ans !

ÉDITORIAL



En 2028, le « double diplôme » n'existera plus et les architectes ne seront plus ADE ni HMONP ou encore désignés par je ne sais quel acronyme délirant, si ce n'est dénigrant ; ils seront architectes ! Et les métiers de l'Architecture dont on aime tant parler en ce moment à l'Ordre ou au Ministère de la Culture pourront se révéler, sans équivoque quel qu'il soit, dans l'esprit du public ou pour le public dont nous garantissons les intérêts.

Les architectes, ayant reçu une formation renforcée en lien avec la protection du monde vivant, sauront aménager, réhabiliter, transformer et construire (toujours !) et seront incontournable. Leur concours ne sera plus remis en question ou limité au conseil ou à la conception.

Leur champ d'action sera élargi car ils-elles auront acquis de nouvelles compétences qui leur permettront d'intervenir de manière transversale et globale sur des projets complexifiés.

Les missions complètes seront de nouveau la norme, redonnant aux architectes les moyens de produire des milieux habités de qualité, au service d'une société apaisée et rassemblée.

En 2028, nous saurons comment accueillir et loger les populations déchirées, déracinées. Le genre ne sera plus un sujet. L'Intelligence Artificielle n'en sera toujours pas un. L'Ordre n'en sera peut-être plus un. La loi de 1977 sur l'Architecture aura dans tous les cas été modifiée. L'acte de réhabiliter aura été encadré. Celui de construire n'aura pas été dilué. Le rôle et le financement des CAUE auront été renforcés. Les Maisons de l'Architecture se seront déployées et on enseignera obligatoirement l'espace et l'Architecture au collège. Les syndicats, les syndicats...

Vous avez le choix ! Unsfa ou Syndicat de l'Architecture ?

Vous avez surtout le choix de ne pas laisser l'avenir de la profession aux mains de quelque-un.e.s et de redonner du poids aux organisations professionnelles qui vous représenteront, quoi qu'il en soit, en adhérant à l'une d'elle.

Les actions syndicales sont primordiales et notre rôle dépasse nos différences.

Il y a 5 ans, j'ai choisi le Syndicat de l'Architecture pour ses convictions, prônant une production de qualité au service de la société. Aujourd'hui je vous remercie de m'avoir à nouveau fait confiance pour le représenter et porter les ambitions de toute une profession, que nous espérons engagée et confiante en notre travail et nos valeurs.

C'est en défendant l'Architecture que nous défendons les architectes... et nous allons devoir peser encore longtemps !

Hugo FRANCK

P. 2
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
- NOUVEAU CA

P. 4
INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
Chat GPT

P. 6
LE CHANTIER : PRIVILÈGE DES
ARCHITECTES
Camille BONFILS

P. 8
ÊTRE ARCHITECTE

P. 10
PASSION PARTAGÉE POUR LE
CHANTIER

P. 12
COMBAT POUR SAUVER
LA BUTTE ROUGE
Dominique DELORD

P. 13
CONGRÈS UIA 2023

P. 14
SENSIBILISATION À LA
CONSTRUCTION EN TERRE CRUE
Reine SAGNES

P. 15
LE FINANCEMENT DES FORMATIONS
DANS LA BRANCHE ARCHITECTURE

P. 16
CONVENTION COLLECTIVE
NATIONALE DES ENTREPRISES
D'ARCHITECTURE

Édition : Syndicat de l'Architecture
24 rue des Prairies 75020 Paris
01 43 61 02 91
www.syndicatdelarchitecture.com

Publication Trimestrielle

Directeur de publication :

Hugo FRANCK

Rédactrice en chef :

Dominique DELORD,

Réalisation graphique :

Vincent PERQUIA

vincent@digitalgong.fr

Imprimeur : SINTEZ

20 bis rue Louis Philippe

92200 Neuilly sur Seine

N° CPPAP 0524 G 93681

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - NOUVEAU CA

Le Syndicat de l'Architecture, réuni en Assemblée Générale le 24 juin 2023 à Lyon, a procédé au renouvellement de son Conseil d'Administration qui accueille deux nouvelles titulaires : Emmanuelle RAOUL-DUVAL, Fabienne PAUMIER et un nouveau suppléant : Yacine SAÏL.

Il a également acté la démission d'Olivier ARENE qui, pour la durée restante de son mandat, est remplacé par Nikhil CALAS, suppléant élu en juin 2022 et ayant obtenu le plus de voix.

Nous souhaitons la bienvenue à tous et toutes !

Et à ceux qui quittent le CA, nous disons : Merci à Olivier ARENE pour ton soutien de toujours ! Merci à Bénédicte MEYNIEL pour ton dévouement sans relâche à la cause du Syndicat ! Merci à Lionel DUNET appelé à assumer de nouvelles responsabilités internationales ! C'est bon de savoir que nous pouvons encore compter sur vous !

A l'issue de l'Assemblée Générale, les membres élus réunis en Conseil d'Administration désignaient le nouveau bureau du Syndicat de l'Architecture.

Composition du bureau :

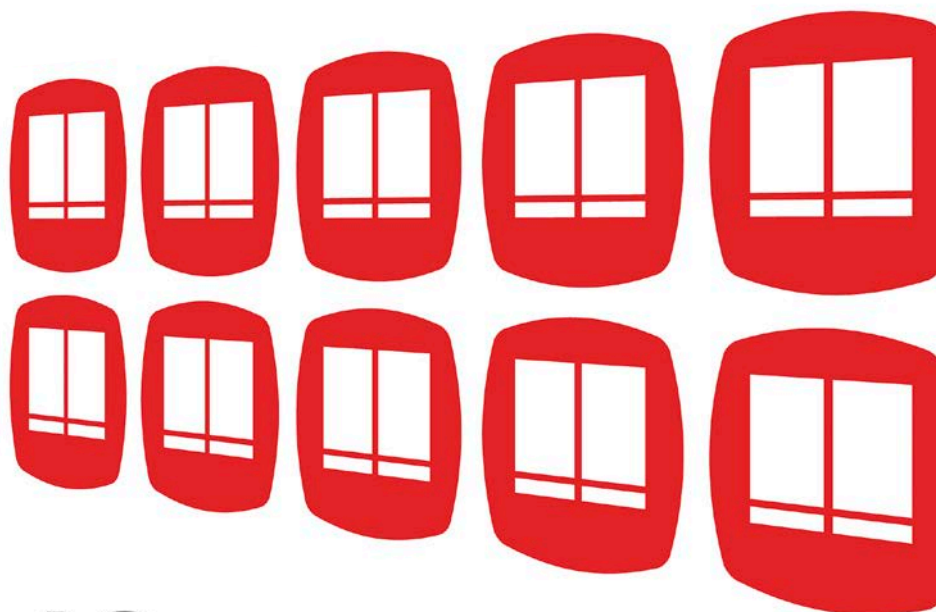
- Hugo FRANCK, président
- Nikhil CALAS, vice-président
- Emmanuelle RAOUL-DUVAL, secrétaire générale
- Reine SAGNES, trésorière

Les autres membres du Conseil d'Administration :

- Béatrice DOLLÉ
- Philippe CAPELIER
- Danièle DAMON
- Dominique DELORD
- Fabienne PAUMIER

Les membres suppléants :

- Michèle BARBÉ
- Dominique LESCANNE
- Yacine SAÏL



AG
LYON24.06



De haut en bas et de gauche à droite :

- Olivier ARENE
- Emmanuelle RAOUL-DUVAL
- Fabienne PAUMIER & Véronique PLET
- Hugo FRANCK
- Philippe CAPELIER
- Ikbal BOUAÏTA
- Reine SAGNES
- Yacine SAÏL
- Michèle BARBÉ & Bénédicte MEYNIEL
- Danièle DAMON
- Béatrice DOLLÉ & Guillaume D'OLIVEIRA
- Nikhil CALAS

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Parce que c'est tellement plus facile que de déchiffrer les 6338 prophéties de Nostradamus ou d'interroger les 64 hexagrammes du Yi-king, nous avons posé 3 questions prospectives à ChatGPT.

A la traduction près (merci Google) voici l'exacte retranscription de ses réponses :

■ Quelle sera l'Architecture du futur ?

« En tant qu'intelligence artificielle il ne m'est pas possible de prédire l'avenir avec certitude, toutefois je peux partager quelques tendances et potentialités qui sont actuellement explorées dans le champ de l'Architecture.

■ 1. La conception durable : l'Architecture du futur est susceptible de donner la priorité à la durabilité et à la conscience environnementale. Les bâtiments vont intégrer les énergies renouvelables, une isolation performante, des toitures végétalisées et des systèmes de récupération de l'eau.

Des matériaux durables et des techniques constructives vont être de plus en plus employés pour réduire l'impact environnemental.

■ 2. Des immeubles intelligents : l'intégration de la technologie dans l'Architecture va progresser ; les immeubles intelligents vont utiliser Internet et des outils et des capteurs pour optimiser l'utilisation de l'énergie, contrôler l'occupation, et automatiser les process. Cela peut conduire à une efficacité, un confort et une sécurité accrues dans les bâtiments.

■ 3. Des espaces flexibles et évolutifs : l'Architecture évolue vers des espaces flexibles et adaptables qui peuvent être facilement modifiés pour répondre à l'évolution des besoins. Ceci peut être réalisé grâce à une construction modulaire, des cloisons mobiles et des concepts de design intérieur innovants. Les espaces seront conçus pour accueillir de multiples fonctions et permettre une reconfiguration qui ne laisse pas de trace.

■ 4. Une conception biophilique qui se concentre sur l'intégration de la nature dans les environnements bâtis pour améliorer le bien-être humain : l'Architecture du futur peut mettre l'accent sur l'intégration d'éléments naturels tels que les murs végétalisés, les jardins intérieurs, l'éclairage naturel et l'accès direct aux espaces extérieurs. La conception biophilique vise à améliorer la santé, la productivité et la qualité de vie globale des occupants.

■ 5. De la densité : avec une urbanisation croissante et un espace limité, l'avenir de l'Architecture pourrait impliquer des villes verticales et compactes. Cela comprend la construction d'immeubles de grande hauteur et l'utilisation de l'espace vertical à diverses fins telles que les espaces résidentiels, commerciaux et verts. Des systèmes de transport efficaces

et une planification urbaine intelligente seront cruciaux pour des villes durables et vivables.

■ 6. Une conception paramétrique et impression 3D : La conception paramétrique, pilotée par des algorithmes de calcul, permet aux architectes de créer des formes complexes et uniques. Combinée aux progrès de la technologie d'impression 3D, les architectes peuvent avoir une plus grande liberté pour construire des structures complexes avec un temps de construction et des déchets réduits.

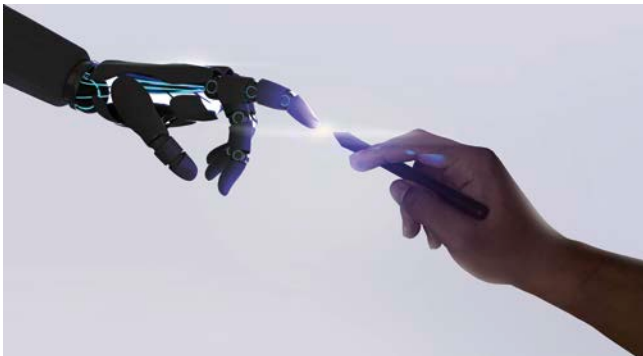
Il est important de noter qu'il s'agit de possibilités spéculatives basées sur les tendances actuelles et sur les technologies émergentes. L'avenir de l'Architecture sera façonné par une multitude de facteurs, notamment les progrès technologiques, les besoins de la société, les influences culturelles et les préoccupations environnementales. »

■ La société a-t-elle encore besoin des architectes ? Ouf Chat GPT répond :

« Oui, la société a encore besoin d'architectes. Les architectes jouent un rôle essentiel dans la formation et la conception de l'environnement bâti dans lequel nous vivons, travaillons et jouons. Voici quelques raisons pour lesquelles la société continue d'avoir besoin d'architectes :

■ 1. Concevoir des espaces fonctionnels et esthétiques : les architectes sont habiles à créer des espaces qui répondent aux besoins fonctionnels des personnes qui les utilisent tout en tenant compte de leur attrait esthétique. Ils conçoivent des bâtiments et des structures qui offrent un abri, soutiennent diverses activités et améliorent la qualité de vie des individus et des communautés.

■ 2. Assurer la sécurité et la durabilité : les architectes sont chargés d'assurer la sécurité des bâtiments et des structures. Ils tiennent compte de facteurs tels que l'intégrité structurelle, la sécurité incendie et l'accessibilité dans leurs conceptions. De plus, les architectes jouent un rôle crucial dans la promotion de la durabilité en incorporant des principes de conception économes en énergie, en utilisant des matériaux renouvelables et en mettant en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement.



■ 3. Urbanisme et développement communautaire : les architectes sont impliqués dans des projets d'urbanisme et de développement communautaire. Ils contribuent à la conception et à l'aménagement des villes, villages et quartiers, en tenant compte de facteurs tels que la croissance démographique, les besoins en infrastructures et la dynamique sociale. Les architectes aident à créer des communautés dynamiques et habitables en concevant des espaces publics, des parcs, des systèmes de transport et d'autres éléments qui contribuent au bien-être général des résidents.

■ 4. Préservation et restauration du patrimoine culturel : les architectes jouent également un rôle dans la préservation et la restauration de bâtiments et de monuments d'importance historique et culturelle. Ils ont l'expertise nécessaire pour évaluer l'intégrité structurelle des sites patrimoniaux, élaborer des plans de restauration et veiller à ce que ces sites soient préservés pour les générations futures.

■ 5. Collaboration avec d'autres professionnels : les architectes collaborent avec divers professionnels, notamment des ingénieurs, des entrepreneurs, des architectes d'intérieur et des architectes paysagistes, pour donner vie à leurs conceptions. Cette collaboration interdisciplinaire garantit que les bâtiments et les structures soient construits de manière efficace et efficiente.

Alors que la technologie et l'automatisation ont influencé le domaine de l'Architecture, l'expertise, la créativité et les capacités de résolution de problèmes des architectes restent essentielles. Leurs connaissances et leurs compétences sont essentielles pour créer des espaces durables, fonctionnels et visuellement attrayants qui répondent aux besoins changeants de la société. »

Chat GPT penserait donc comme nous, au Syndicat de l'Architecture ? Que les architectes ont encore un grand rôle à jouer, dans leurs agences, sur leurs chantiers, au service de la société !

Mais attention, les architectes feraient quand même bien de se méfier de ChatGPT, il ne faudrait pas que l'Intelligence Artificielle soit tentée de nous remplacer !...

■ Les architectes doivent-ils être chargés du suivi de chantier ?

« Bien qu'il ne soit pas obligatoire pour les architectes de superviser personnellement les travaux de construction, leur implication et leur surveillance pendant la phase de construction peuvent être très bénéfiques et sont souvent recommandées. Voici quelques raisons pour lesquelles la supervision d'un architecte est précieuse :

■ 1. Contrôle de la qualité : les architectes ont une compréhension approfondie de l'intention de conception et des aspects techniques du projet. En supervisant la construction, ils peuvent s'assurer que les travaux de construction sont conformes aux dessins de conception et aux spécifications, en maintenant la qualité et les normes souhaitées.

■ 2. Résolution de problèmes : les projets de construction rencontrent souvent des défis inattendus ou des modifications de conception pendant la phase de construction. Les architectes peuvent fournir des solutions sur site, prendre des décisions éclairées et se coordonner avec l'équipe de construction pour résoudre efficacement ces problèmes.

■ 3. Coordination et communication : les architectes agissent comme lien entre l'équipe de conception, le client et l'équipe de construction. Leur supervision aide à maintenir une communication et une coordination efficaces entre toutes les parties, garantissant que tout le monde est sur la même longueur d'onde et que tout changement ou clarification est correctement communiqué.

■ 4. Conformité et réglementation : les architectes connaissent les codes du bâtiment, les réglementations et les permis. Leur présence pendant le processus de construction permet de s'assurer que le projet est conforme à toutes les réglementations et tous les permis pertinents, en évitant les problèmes juridiques et de sécurité potentiels.

■ 5. Préservation de l'intention de conception : les architectes ont tout intérêt à voir leurs conceptions réalisées comme prévues. En supervisant la construction, ils peuvent s'assurer que l'intention de conception, les détails esthétiques et les qualités spatiales sont exécutés avec précision. »

LE CHANTIER : PRIVILÈGE DES ARCHITECTES

La pratique de notre métier évolue vite. Plus vite que la formation, plus vite que notre fonction dans sa définition officielle, plus vite que nos cadres professionnels. Car la pratique se transforme à la vitesse de son contexte, qu'il soit économique, politique, philosophique, social, environnemental... Et la liste n'est pas exhaustive.

Or, cette profession transversale semble pourtant déjà saturée, enrichie certes mais aussi saturée des champs qu'elle englobe, des apprentissages qu'elle exige. En outre, la formation, trop courte pour être concrètement professionnalisante, impose que le métier s'apprenne aussi et surtout durant les années de vie professionnelle. Ces années dessinent doucement les spécialisations de chacun, et décident des approfondissements de savoirs théoriques.

Parmi les expériences théorisées durant la formation, mises en application puis apprivoisées au cours de la pratique d'un architecte, il y a celle du chantier. Cette phase du projet pourrait être un aboutissement plus qu'une étape, tant il est parfois compliqué d'arriver jusque-là. Aussi, il n'est pas rare de rencontrer des architectes ayant parfois 5 à 10 ans de métier, et cela sans jamais avoir revêtu une chasuble fluo ou un casque.

Cet état des lieux n'est pas surprenant, il est le résultat d'une convergence de phénomènes : un hachage dans les formes de la mission de l'architecte, une complexification pas toujours justifiée de la phase chantier, une formation incomplète (quoi que déjà saturée) sur le sujet du suivi d'exécution, une restructuration incontournable de nos pratiques compte tenu de l'environnement décrit.

C'est toutefois un constat d'une situation inepte, et le fait de remettre en question ce rôle structurant de l'architecte durant la réalisation d'un ouvrage reviendrait à entériner un principe absurde : l'architecte maître d'œuvre ne pourrait donc plus s'engager sur la qualité d'un projet au-delà des phases de conception ? Il en va pourtant de la qualité architecturale, de la qualité d'usage, du sens, de l'intégrité et des fondamentaux du projet.

Qui mieux placé que l'architecte pour défendre tout cela ? Et si cette capacité est mise en doute, alors c'est la profession qui doit se concerter, se questionner, se mettre en ordre de marche pour rétablir et restaurer cette faculté.

■ Apprendre pour construire :

La formation a connu bien des chamboulements au cours des dernières décennies. D'abord technique, puis artistique, comme s'il était utile de marquer la différence, elle a continué de se transformer jusqu'à ce que le saint graal DPLG disparaisse, enseveli par la réforme LMD comme par une vague lisse qui appauvrit autant qu'elle harmonise. C'est le début de règne de la HMONP. La réforme était alors nécessaire pour permettre à la formation, et donc au métier de continuer de s'inscrire dans son époque.

Le sujet au cœur de la présente réflexion n'est pas la formation dans son ensemble, mais bien l'initiation et la familiarisation avec le chantier durant le parcours étudiant des architectes. Il y a bien à la fin de la licence, un stage de chantier. Il y a bien des cours et ateliers dédiés aux acquisitions techniques, supposés outiller les futurs professionnels dans leurs démarches conceptrices comme en suivi d'exécution. Il est pourtant évident qu'aucun architecte n'est réellement « armé » pour l'exercice du chantier, sûrement parce que le sujet reste désincarné, ce jusqu'à la sortie de l'école, et malgré les initiatives prises pour palier cela. Force est d'admettre que, sur ce thème comme pour d'autres, l'expérience ne se transmet pas (ou difficilement) : il semble que seule l'expérience vécue soit à même d'inculquer les compétences nécessaires à l'architecte maître d'œuvre d'exécution. Cela

semble d'autant plus évident qu'une qualité indéniable de l'architecte maître d'œuvre d'exécution est de connaître les métiers et compétences dont il doit impérativement s'entourer. Cela ne s'apprend pas à l'école.

La formation s'est adaptée, et permet aux architectes en cours d'instruction de bénéficier d'un stage ou contrat court, pendant lequel ils ont la possibilité de participer à un suivi de chantier. Mais il y a fort à parier que cette expérience sera « contemporaine », c'est à dire avec contrats déconstruits, économie économe, industries endolories... Difficile de promettre que cette expérience soit un enrichissement, et ce même dans la structure la plus « structurée ». Il faut aussi garantir un bon encadrement, pour cela les entreprises d'Architecture doivent s'organiser pour accueillir stagiaire et jeune recrue dans les conditions idoines, en leur consacrant un temps nécessaire de transmission de savoirs.

Tétris démultiplié.

Toujours plus de critères à satisfaire ! Aussi peut on se demander si la formation sait encore répondre à toutes ces exigences. Est-ce que le cursus dans son état actuel permet cet accompagnement ? Est-ce que sa transformation récente a su répondre au besoin grandissant de se pourvoir de moyens plus efficaces, pertinents, adaptés aux problématiques actuelles du chantier ? Est-ce que la formation est suffisamment résiliente pour s'adapter à cet environnement changeant ?

■ Dessiner pour construire :

La mission de base de l'architecte au sens de la loi MOP, aussi connue sous le nom de mission complète, englobe toutes les phases de la conception, du suivi de la réalisation des travaux, jusqu'à la réception / livraison du projet. Le suivi de l'exécution est intrinsèquement lié à la conception.

La compétence de l'architecte maître d'œuvre d'exécution est technique mais pas strictement. Il doit être sachant, mais avant tout agile : à la croisée des chemins, il collecte et synthétise, cela grâce à une vision transversale qui est un des fondamentaux du métier. Cette habileté est un marqueur de singularité. De toutes les professions qui contribuent au projet architectural, il y a les spécialistes qui ont cette capacité de focaliser et écrire chacun leur propre partition, et il y a l'architecte, qui tout en écrivant la sienne, enfile son frac de chef d'orchestre pour harmoniser l'ensemble.

Aussi inconfortable, ingrate, incompréhensible, déstabilisante soit cette phase du chantier, elle n'en demeure pas moins l'aboutissement, l'objectif, l'objet même du travail engagé dans sa genèse : on dessine pour construire. Et l'on devrait pouvoir dire à l'inverse, fort de cette expérience, que l'on construit aussi pour « mieux » dessiner. C'est cette histoire idéalisée qu'il faudrait pouvoir concrétiser : un cadre professionnel, contractuel, économique, technique qui permette à tous d'opérer durant toutes les phases du projet, chantier compris, sans interruption.

L'évolution de la loi sur l'architecture, telle que son actualisation a été présentée récemment à la profession, indique qu'un architecte devrait pouvoir « reconnaître » un projet, comme on reconnaît un enfant à la naissance. C'est la fameuse conformité architecturale. La Loi LCAP impose également aux architectes depuis juillet 2017 d'apposer leur nom sur les bâtiments qu'ils ont conçus. Il serait donc désormais convenu que l'on doit reconnaître un projet alors même que l'on ne participe pas à sa réalisation. Evidemment que cette conformité, qui constitue une part entière de notre mission, est un incontournable ; évidemment que la rétrogradation opérée par les architectes sur les chantiers est une conséquence de nos pratiques professionnelles conjointes, et pas simplement une punition absconse et subie. C'est entre autres cette paternité du projet qui pousse l'architecte maître d'œuvre d'exécution à le défendre bec et ongles. C'est l'engagement pris à l'origine qui donne l'énergie et la persévérance qu'il faut parfois, souvent, toujours pour atteindre tout (ou partie) des objectifs fixés en amont.

Notre responsabilité d'architecte aujourd'hui est, entre autres, de rappeler que le chantier, plus qu'une prérogative, est un incontournable pour la profession et plus particulièrement pour le projet lui-même. Le rôle du législateur, face à cet impératif, est de protéger cette profession, ainsi que les engagements pris par les architectes dès le premier coup de crayon et jusqu'au dernier coup de pelle. La contrepartie réside probablement dans une promesse que la profession peut faire : montrer qu'elle est capable.

Et si le maître d'œuvre d'exécution n'est pas le concepteur, c'est l'engagement dans l'appartenance à une profession, un ordre, une philosophie, qui permet ce même niveau d'engagement. La reconnaissance assumée entre confrères est un moteur, quoi qu'en disent ceux qui préfèrent s'aimer (ou pas) en silence.

Une difficulté notable pour l'architecte maître d'œuvre d'exécution est sans doute de définir la bonne façon (propre à chacun) de mettre à disposition cette énergie et cette persévérance : toujours investi, assidu, parfois sachant, tantôt expérimenté, de préférence organisé, très ou trop zélé. La tendance récente de la profession est de « structurer » tant que possible ce travail, et ainsi de mieux comprendre et façonner son organisation : quel effectif, quelle durée, cadence, compétences, coût, groupements, formations ? Au même titre que la culture du projet, celle du chantier doit s'inscrire dans nos pratiques, se transmettre et se partager. Il faut donc encourager ce phénomène : les architectes maîtres d'œuvre d'exécution sont avant tout des architectes, comme d'autres se spécialisent dans l'hospitalier, le logement, l'ouvrage d'art...

■ Aimer construire :

Que faire de tout cela ? Quelle(s) conclusion(s) doit-on tirer ? Quelle(s) action(s) mener ? Faut-il sauter dans un train législatif, règlementaire et déontologique qui s'emballe ? Faut-il recharger notre propre locomotive (en matériaux écologiques, biosourcés, de circuits courts) pour maintenir notre élan ?

Permettre à l'architecte de retrouver son entière légitimité de maître d'œuvre d'exécution est une course de fond. Aussi pour s'en assurer faut-il bouleverser nos pratiques ? Faut-il les adapter de façon plus chirurgicale ? Décortiquer chacune de nos actions, les enrober du principe de précaution (puisque'il faut en prendre toujours plus) ?

À défaut de répondre à chacune de ces questions, j'aime à penser qu'il existe dans l'acte de bâtir, ou d'assister l'édification d'un ouvrage, une logique qui transcende. Tous les acteurs du projet devraient converger, même par des routes tortueuses, vers le même objectif. L'ironie de cette expérience est qu'elle est récompensée par « l'amnésie » du chantier lui-même : la gratitude est bien là lorsqu'on arrête de se demander « comment » cela a été possible. C'est un privilège de connaître et recevoir cette gratitude.

Camille BONFILS - Architecte

Diplômée de l'ENSAAMA Olivier de Serres et de l'ENSA Paris Val de Seine et enseignante à l'ENSAAMA en parallèle de sa pratique professionnelle, Camille BONFILS a choisi, il y a 8 ans de se spécialiser en maîtrise d'œuvre d'exécution, d'abord par opportunité, mais aussi par conviction, appétence et affinité.

ÊTRE ARCHITECTE - 4ÈME ÉDITION

ÉVÈNEMENT

Jeudi 8 juin, la fameuse équipe d'Architecturestudio représentée par l'architecte Martin ROBAIN, un de ses membres fondateurs, ouvrait les portes de ses locaux de la rue Lacuée au Syndicat de l'Architecture, pour une soirée manifeste puisque le Syndicat revenait aux sources de sa création, mais aussi une soirée de partage d'expériences avec des invités qui ont abordé successivement plusieurs thèmes d'actualité sur lesquels le Syndicat de l'Architecture porte une attention toute particulière : du désengagement de l'État vis-à-vis de l'Architecture au rôle des élus locaux dans la production de projets de qualité, en passant par la prise en compte de nouvelles pratiques, en lien notamment avec le vivant, dans les études d'Architecture.



ARCHITECTURESTUDIO rue Lacuée

La soirée était animée par David ABITTAN qui menait les débats et donnait également la parole aux internautes puisque l'ensemble de la soirée pouvait être suivie en direct et leurs questions étaient relayées par l'équipe de TEMAPROD.

Avec également Chloé BODART, architecte - Compagnie Architecture
 Zoé BOURRET, architecte - coordinatrice du festival Bellastock
 Romain BOURSIER, architecte - Architecturestudio
 June ALLEN, représentante du Collectif des Enseignant.e.s Contractuel.le.s des ENSA, membre de RAGE (Rassemblement en AG des Enseignant.e.s Chercheur.se.s des ENSAP)
 Léo GRIMONET, étudiant à l'ENSA de Montpellier
 Baptiste BOURVEN, étudiant à l'ENSA Paris Malaquais - représentant d'ENSA en lutte
 Antoine PETIT, Nicolas DEBICKI, Grichka MARTINETTI, architectes - Atelier png architecture
 Mais aussi Benoît BENALET, Directeur du Quai M qui a témoigné d'une collaboration exemplaire entre maîtrise d'usage et maîtrise d'œuvre (Compagnie architecture).

Martin ROBAIN a présenté Architecturestudio, qu'il a contribué à créer et qui va fêter son premier demi-siècle avec une équipe d'associés qui se renouvelle et qui a su trouver les conditions d'une bonne transmission de l'esprit d'entreprise singulier qui la caractérise, grâce à un solide « fil conducteur » dont témoigne un des nouveaux associés Romain BOURSIER, à travers un ouvrage à paraître chez ACTAR Editions : « la ligne bleue ».

Les débats se sont enchaînés autour de plusieurs sujets qui mobilisent l'attention du Syndicat de l'Architecture. Le Syndicat de l'Architecture s'émeut de la situation des écoles qui forment à l'Architecture et au métier d'architecte et qui rencontrent de plus en plus de difficultés à maintenir un niveau de qualité acceptable, que ce soit relativement au contenu (personnel enseignant et personnel administratif sous-payés) ou aux conditions matérielles (locaux dégradés, moyens pédagogiques insuffisants).

Plusieurs invités représentant le personnel et les étudiants sont interrogés sur leurs revendications en réaction aux graves dysfonctionnements entraînés par ces carences qui sont une nouvelle manifestation du désengagement de l'État vis-à-vis de l'Architecture.

Ils font part également des dernières promesses d'améliorations qui leur ont été communiquées en fin d'année universitaire par notre Ministère de tutelle.

Le mouvement de contestation ENSA en lutte ne s'essouffle pas et continue de s'organiser ! Prochain rendez-vous en septembre.

Le Syndicat de l'Architecture s'intéresse bien entendu aux conditions d'une Architecture exemplaire dans le cadre des marchés publics et se succèdent les témoignages présentant :

- une illustration de la maîtrise d'usage à l'occasion de la conception des salles de spectacle du Quai M à la Roche-sur-Yon avec une forte implication des concepteurs dans la réinterprétation du programme en accord avec les utilisateurs (Chloé Bodart - Compagnie architecture).
- la valorisation d'une ressource locale à l'occasion d'un projet également conduit en marché public pour le centre de gestion des déchets de Villard de Lans qui a permis d'adapter la commande afin d'utiliser le bois, propriété de la communauté de communes, en étroite collaboration avec un scieur implanté sur le plateau du Vercors (Atelier png).

- la méthode qu'Architecturestudio développe collectivement depuis son origine et qui constitue son ADN, à savoir une approche holistique efficace pour maintenir une direction, alors que se multiplient acteurs et intervenants au sein de la maîtrise d'œuvre, mais également au sein de la maîtrise d'ouvrage (Romain Boursier, Architecturestudio).

- une occasion offerte aux concepteurs de sceller une relation de confiance avec la Maîtrise d'Ouvrage, en étant chargés de co-écrire un programme comme le permet le dialogue compétitif, qu'il s'agisse d'un groupe scolaire comme à Bruges en Gironde (Chloé Bodart - Compagnie architecture) / 16 classes mais avec une exigence E+C- particulièrement forte, où l'accent a été mis sur un usage pédagogique alternatif pour sensibiliser par l'Architecture les enfants au vivant, et en imaginant aussi son devenir, sa réversibilité...

- de nouvelles manières d'imaginer, construire et habiter, en construisant une ville éphémère à l'échelle un pendant 4 jours. Bellastock (Zoé Bourret) prône l'apprentissage par le FAIRE, avec le déjà-là et le partage de savoir-faire entre artisans, étudiant·es, habitant·es et publics.

A voir ou à revoir sur la chaîne YouTube ou le site internet du Syndicat.



PASSION PARTAGÉE POUR LE CHANTIER

En complément des témoignages recueillis par David ABITTAN, lors de la 4^{ème} édition d'ÊTRE ARCHITECTE et que vous pouvez ré-écouter (voir page précédente), le Syndicat de l'Architecture donne la parole à deux jeunes professionnels, qu'il soit tout juste diplômé ou HMONP depuis peu, chacun.e nous raconte comment, à sa manière, il ou elle participe au processus de réalisation.

“ Joël BASTIDE

Fondé en 2021, le collectif AJAM, constitué de cinq titulaires du Diplôme d'État d'architecte : Joël BASTIDE, Florent GADOIS, Lucien MAGNE, Loïc MOINE et Charles PICHON, est implanté à Montpellier et Paris. Une fois le diplôme obtenu, cette bande de copains, comme ils se qualifient, a choisi de poursuivre l'expérience d'une collaboration qui leur convenait explique Joël BASTIDE.

« Au sein du collectif où nous sommes tous au même niveau hiérarchique, nous désignons un référent pour chaque projet : les débats se font toujours à cinq et c'est à l'issue de cette réflexion collective que s'opère un arbitrage par le référent. La plupart du temps les idées convergent car nous partageons une vision commune. Ce n'est pas un collectif où chacun conduit son projet dans son coin, au contraire, tout le monde participe et apporte son soutien à chaque phase d'avancement. »

« AJAM est constitué de personnalités complémentaires ce qui crée une synergie très efficace : on apprend des aptitudes de l'autre, mais il ne s'agit surtout pas d'attribuer systématiquement au même partenaire la tâche dans laquelle il excelle pour le cantonner dans son domaine de compétence. »

« Notre collectif partage un intérêt commun pour les modes constructifs mettant en œuvre des matériaux de réemploi et la conviction que pour savoir bien concevoir, il faut avoir déjà mis en pratique et construit soi-même. Nous réfléchissons donc à la façon dont les matériaux interagissent, le bois, l'acier, comment le bois s'assemble, se découpe, se sculpte. Nous croyons en cet apprentissage de la matière en parallèle de l'apprentissage du dessin. Nos réalisations sont de nature variée, inscrites dans des territoires différents et avec une approche attentive au lieu. A ce jour, il s'agit de deux commandes privées et la participation à deux festivals : »

« - la conception et la réalisation d'un espace de convivialité pour la coopérative agricole TERRACOOPA organisées en work-shop avec les étudiants dans un but pédagogique et avec une volonté affirmée de ré-emploi maximal. Nous disposons sur place ou à proximité d'une



AJAM - TERRACOOPA

quantité de matériaux mis au rebut. Tous avaient déjà eu une vie (conteneur, bâche de serre, panneaux contre-plaqué, tuyaux d'arrosages PVC...), nous les avons assemblés dans l'objectif d'une construction éphémère.

- une dépendance nichée dans les arbres d'un parc privé à Parignargues que sa propriétaire nous a commandée pour héberger des amis et y exercer son activité d'écrivaine. Cette construction, qui est en cours d'achèvement, est intégralement réalisée en bois avec une façade en bardage de bois brûlé.

- pour le « Festival des cabanes » qui se déroule à la belle saison aux sources du lac d'Annecy, nous avons à disposition 3m³ de bois que nous avons mis en œuvre en le cintrant, puisque nous avons choisi de réaliser une construction de forme cylindrique et là aussi avec du bardage de bois brûlé.

- enfin, en juin, nous venons de participer au « Festival des Architectures Vives » il s'agit d'installations éphémères dans des cours d'hôtels particuliers du centre-ville de Montpellier. Nous avons proposé des monolithes s'élançant vers le ciel et réalisés avec un béton agrégant des fragments de terre cuite issue de tuiles de déconstruction, fragments qui restent visibles en surface.»

« Le principal obstacle à la survie de notre collectif est bien sûr de concilier cet engagement qui demande beaucoup de temps alors que quatre d'entre nous sommes en train de valider la théorie de la HMONP et préparons le volet pratique en travaillant en agence, ce qui nous assure une rémunération que le collectif seul ne permet pas encore. Mais nous défendons avec enthousiasme que dans un monde en perpétuel mouvement, l'approche que nous menons et qui s'éloigne des effets de mode permet l'exploration de nouveaux modes constructifs valorisant les ressources matérielles pour une Architecture lisible, inscrite dans une réalité économique. » ■

“ Solène CHALVET

A Lyon, Solène CHALVET a suivi le double-cursus ingénieur/architecte que propose l'ENSAL puis après 3 ans passés dans une entreprise d'Architecture, à Lyon toujours, elle a validé sa HMONP.

« Ce que j'ai appris à l'école m'a été utile, bien sûr, mais cette formation initiale ne m'a guère éclairée sur l'impact environnemental de la construction et paradoxalement davantage pendant les études d'ingé à l'INSA de Lyon que d'archi en ENSA où ces notions restent évoquées de manière quand même très superficielle... C'est par des réflexions personnelles au cours de mes études puis lors de mon exercice professionnel, que je me suis questionnée et renseignée sur le fort impact environnemental de la construction. Dans cette réflexion, l'écriture de mon mémoire de HMONP a été un moment fort qui m'a permis d'explorer le « construire moins », l'importance de la rénovation et du ré-emploi. »

« J'ai toujours été intéressée par le monde de la construction et tout particulièrement celui du chantier. C'est cet attrait qui m'a guidée vers l'ingénierie puis l'Architecture. Mais j'ai bien vu que travailler en bureau d'études ou en agence ne me convenait pas. C'est en me rappelant que ma meilleure expérience avait été un stage ouvrier alors que j'étais encore en ITU Génie civil et plus tard à l'occasion de chantiers participatifs, que je me suis convaincue de la place où je voulais me situer dans le processus de construction. »

« Mon activité actuelle consiste à participer à un chantier de rénovation d'un hôtel en Suisse, dans le Val d'Hérens, pour le compte d'une agence d'Architecture qui m'emploie en tant qu'aide-charpentière. Je ne suis pas la seule participante qui dispose d'une formation d'architecte sur ce chantier et si je n'ai pas été choisie pour mes capacités physiques, je l'ai probablement été pour mon enthousiasme, ma fidélité à l'idée du projet et ma totale adhésion à la démarche de mon employeur architecte.»

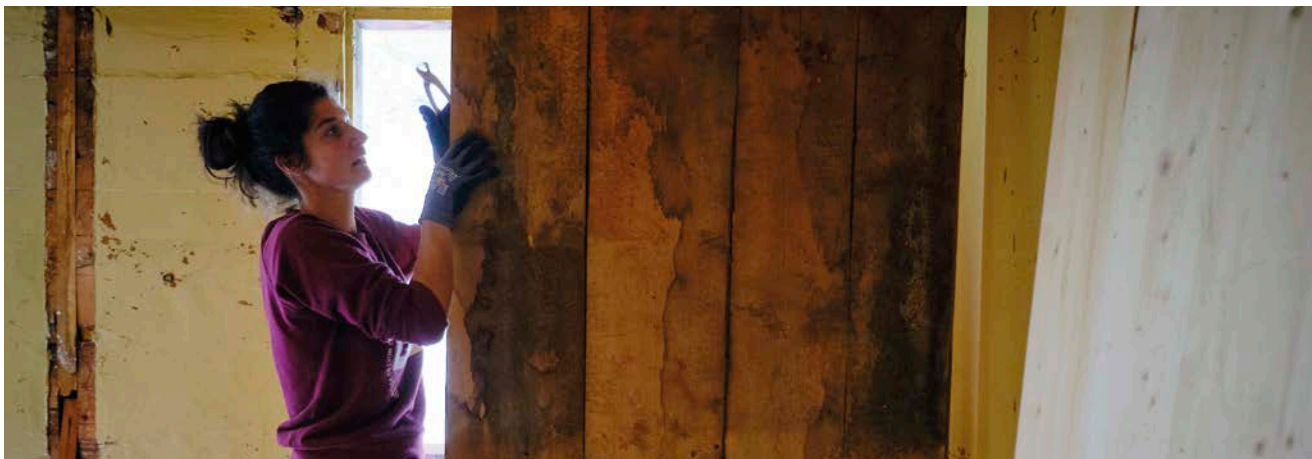
En effet, il est possible en Suisse, pour un architecte, d'employer des ouvriers pour les faire participer très concrètement à la réalisation de l'ouvrage.

« La phase pour laquelle je suis intervenue jusqu'à présent consiste en la déconstruction du bâtiment existant qui est majoritairement en bois. Il s'agit plus précisément de démonter l'ouvrage en faisant soigneusement le tri de ce qui est ré-employable ultérieurement qu'il faut stocker, de ce qui ne pourra pas être réutilisé. »

« J'apprécie tout particulièrement de participer à ce chantier dont la démarche est intéressante car par certains aspects, l'opération est expérimentale et en même temps je trouve très « confortable » de me retrouver dans une posture de simple exécutante. J'apprécie que se relâche pour moi, la pression de cette responsabilité des choix qui pèse tellement sur les épaules de l'architecte concepteur et de me retrouver ainsi sous l'autorité d'un chef de chantier qui est mon employeur. « Je ne me dis que cette expérience pratique va m'aider à devenir une bonne architecte, il s'agit plutôt d'une véritable besoin. Ça me fait un bien fou de me confronter à la construction. »

« Le principal obstacle est la limite imposée par le corps, cet outil, dont il faut ménager les composants, muscles, squelette. Je me retrouve confrontée à la nécessité d'en prendre le plus grand soin, d'adopter une bonne hygiène de vie, ce dont je me fichais bien quand je travaillais en agence. »

« Je n'abandonne pas l'idée de revenir plus tard à la maîtrise d'œuvre de conception, c'est mon corps qui fixera la limite de cet engagement véritablement très physique. Mais pour l'instant, je me laisse le temps de saisir les opportunités et je me fie à mon désir et mon instinct, sans objectif précis autre que me plonger dans la pratique et le concret du chantier. Je continuerai très probablement dans le secteur de la rénovation et en particulier celle du logement qui me paraît le plus utile alors qu'il y est si peu fait appel à un architecte. Il pâtit d'un manque de professionnels capables d'orienter leur client vers un bon choix d'intervention. Un particulier est aujourd'hui plus enclin à s'adresser à un entrepreneur ou artisan du bâtiment qu'à un architecte et mon expérience actuelle confirme que le déroulé classique des phases de dossier de conception puis de consultation de notre profession est très inadapté à ces missions. » ■



Solène CHALVET ©Ginaluca COLLA

COMBAT POUR SAUVER LA BUTTE ROUGE

Depuis quelques semaines, la ligne de tram T10 dessert la Butte Rouge à la station « cité-jardin ». Voilà qui rend encore un peu plus attractif ce petit quartier de Châtenay-Malabry jusque-là excentré. Distant de quelques centaines de mètres du parc de Sceaux, quelques kilomètres de Versailles à l'Ouest et du plateau de Saclay au Sud, le site réunit désormais toutes les qualités appréciées des promoteurs et garantissant la complète gentrification dont rêve cette commune des Hauts de Seine qui se veut « plus diverse, plus fonctionnelle, plus dynamique ».

Au même moment ou presque, il est révélé que le tribunal de Cergy-Pontoise annule la modification N°4 du PLU portant sur le périmètre de cette même cité-jardin, prétextant de lacunes, de méconnaissance du Code de l'Urbanisme et d'incohérences dans le rapport de présentation. La cour impose que ce projet (destruction de 85 % de la cité-jardin de la Butte Rouge, entraînant la perte nette de 1 600 logements sociaux et la délocalisation non choisie d'autant de familles, dans un objectif de promotion immobilière privée et de densification) fasse l'objet d'une véritable révision du PLU et non pas d'une simple « modification » de celui-ci. Une décision très technique, certes, et qui ne fait peut-être que repousser l'échéance, mais qui redonne cependant quelque espoir au CCC (Collectif Citoyen Châtenaisien) et aux associations Sauvons la Butte Rouge et Châtenay Patrimoine Environnement à l'origine du recours, qui se battent depuis des années pour sauver ce patrimoine historique et que se sont tous vus dédommagés de leurs frais de justice.

La dernière monographie historique consacrée à ce quartier* rappelle, s'il est besoin, qu'il s'agit d'un véritable témoin de l'urbanisme social humaniste de la première moitié du XXème siècle : 3 700 logements qui s'étagent au cœur d'un incroyable écrin de verdure (l'ancien Parc de Malabry) couvrant pas moins de 70 hectares.

Dans ce grand « parc habité », s'alignent de petits collectifs de 3 ou 4 étages avec des jardins familiaux, des sentiers à flanc de coteau, des emmarchements qui relient les voies circulables et quelques placettes desservant les équipements publics du quartier.

Construit en sept tranches successives (entre 1929 et 1965), l'ensemble fait preuve d'influences cosmopolites diverses et d'évolutions des techniques de construction mais aussi d'une véritable cohérence formelle associant qualités paysagères, architecturales et urbaines rares et qu'on peut même qualifier d'avant-gardistes (y compris les rénovations menées au cours des années 80).

Marie-Georges BUFFET, ministre de la Jeunesse et des Sports du gouvernement JOSPIN et députée de Seine-Saint-Denis, après avoir été adjointe au maire de Châtenay-Malabry, révèle dans une

interview donnée au Monde**, qu'elle a vécu à la Butte Rouge, à une époque où la mixité sociale avait un sens. Aujourd'hui, faute d'entretien suffisant, ce patrimoine se dégrade. Le bailleur se défend en annonçant une dépense de 4M€ par an pour réparations diverses, (soit seulement 1 000€/logement où il en faudrait 10 à 50 fois plus !) et les appartements sont devenus inconfortables, humides et insuffisamment isolés. Ceux qui se vident sont définitivement murés, certains potagers ne sont plus cultivés, l'ensemble donne une terrible sensation d'abandon qui révolte en premier lieu, les habitants.

Avec leur projet de démolition/densification la commune de Châtenay-Malabry et Vallée Sud-Grand Paris, en totale complicité avec le département des Hauts de Seine, mais en pleine contradiction avec la doctrine vertueuse de l'Etat visant à privilégier la réhabilitation à la destruction, espéraient ainsi éloigner les derniers locataires (majoritairement bénéficiaires du PLAI) loin de cette cité au cadre pourtant idyllique mais que l'absence d'entretien conduit à une inéluctable ghettoïsation.

Comme le pressent Christophe LERAY, « cette petite victoire pour vice de forme au tribunal administratif de Cergy-Pontoise ne présage en rien de l'avenir de la Butte rouge et ne suffira pas à ce jour à



protéger la cité-jardin imaginée par Hervé SELLIER. Le Collectif Citoyen Châtenaisien demande l'abandon pur et simple de ce projet démolitions / reconstructions et l'engagement d'un plan d'urgence de réhabilitation globale. Ce n'est pas gagné car, tant qu'il agira désormais dans le cadre de la loi, c'est ce qui en substance

ressort du jugement, le maire et son équipe sont fondés à poursuivre leur projet. »***

Pourtant, le classement 'Site remarquable', qui est en cours, les articles qui ne cessent de paraître dans la presse architecturale, les nombreuses lettres ouvertes, dont notamment le courrier adressé en décembre 2022 au Président de la République par Pablo KATZ, président de l'Académie d'Architecture, Fabien GANTOIS, président du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de l'IDF, et Hugo FRANCK, président du Syndicat de l'Architecture, ne peuvent-

ils pas contribuer à faire entendre enfin la nécessité de cette réhabilitation que les attermolements administratifs et juridiques repoussent toujours davantage ? Il faut que le processus s'inverse avant que les habitants aient tous fui des immeubles définitivement hors d'usage.

Le Syndicat de l'Architecture se mobilise pour éviter un tel gâchis et demande un classement Monuments Historiques pour garantir la protection de l'ensemble de la cité-jardin !

* *Une cité-jardin moderne. La Butte-Rouge à Châtenay-Malabry, Élise GUILLERM Editions Parenthèses, 2022*

** Entretien « je ne serais pas arrivé.e là si », Sandrine BLANCHARD *Le Monde* 16 avril 2023

*** À Châtenay-Malabry, les Apaches de la butte rouge résistent à Custer ; des victimes..., Christophe LERAY *Chroniques d'Architecture* 13 juin 2023

CONGRES UIA 2023

INTERNATIONAL

L'UIA (Union Internationale des Architectes) vénérable institution fondée à Lausanne en 1948 et reconnue par l'ONU dont elle soutient les objectifs durables, organisait son 28ème congrès début juillet. Après Tokyo, Durban, Séoul ou Rio de Janeiro, l'UIA revenait en Europe, ayant choisi la ville de Copenhague, pour l'accueillir : une métropole à l'avant-garde du design et de l'urbanisme à visage humain, élue capitale mondiale de l'Architecture 2023.

Une occasion de rencontrer et accueillir sur le stand français les délégations des autres pays membres puisqu'il s'agit d'un grand rassemblement mondial (qui accueillait cette année plusieurs milliers de participants) et de profiter de ce cadre moins formel que les commissions paritaires ou les réunions au ministère pour échanger avec les autres instances nationales autour des évolutions professionnelles et de la thématique choisie cette année par l'UIA :

AVENIRS DURABLES : NE LAISSER PERSONNE DE COTÉ !

Etaient présents nos militants du SA qui sont tous en charge de diverses missions pour l'UIA, à savoir Lionel DUNET, ancien président du Syndicat et membre du Conseil de l'UIA, Philippe CAPELIER, membre du CA du Syndicat et co-directeur du groupe de travail "the Social Habitat Work Programme" et enfin Emmanuelle RAOUL-DUVAL désormais Secrétaire Générale du Syndicat et membre du comité d'organisation de la représentation française à l'international

et participant au groupe en charge des concours internationaux.

Pour que l'Architecture soit moteur de changement afin d'atteindre les 17 objectifs de développement durable retenus par les Nations Unies, avant 2030, les débats s'organisaient en plus de soixante-dix conférences ou tables-rondes thématiques, Elles encourageaient témoignages et retours d'expérience : l'une d'elles était organisée par un groupe dont Emmanuelle RAOUL-DUVAL faisait partie activement et qui avait pour thème l'habitat participatif social, avec des témoignages d'opérations récentes mais aussi beaucoup plus anciennes dont on pouvait juger de la pérennité et la capacité d'évolution. A l'occasion d'une autre tribune, Philippe CAPELIER faisait valoir l'expérience française toujours dans le secteur de l'habitat social, la France ayant la spécificité d'encourager très fortement le logement locatif. Le groupe auquel il participe et qui est composé de 20 nationalités, cultures et coutumes différentes, a rédigé un manifeste sur ce sujet qui sera plus largement développé



dans notre prochain numéro consacré au logement.

Toutes nos félicitations à Lionel DUNET qui s'est porté candidat au poste d'Eric WIRTH après l'avoir occupé en tant que suppléant après le décès du titulaire survenu en fin d'année 2022. Lionel DUNET a remporté largement l'élection le désignant parmi les quatre Membres du Conseil de la Région I (Europe de l'Ouest) sachant que l'ensemble des nations se regroupent en 5 grandes zones géographiques.

Bravo également aux architectes urbanistes français de l'AUC (François DECOSTER, Alessandro GESS, Djamel KLOUCHE et Caroline POULIN, déjà lauréats du Grand Prix de l'Urbanisme 2021) une des rares équipes européennes, à s'être vue récompensée à Copenhague, recevant le Prix Sir Patrick ABERCROMBIE 2023, un prix qui porte le nom du premier président de l'UIA et qui est attribué, depuis 1961, aux auteurs d'œuvres exemplaires en matière d'urbanisme et d'architecture urbaines et régionales. Tandis qu'Hélène REINHARD de l'équipe très féminine de l'agence SOL ARCHITECTURE a reçu une mention pour son projet de rénovation de l'école Jean MACÉ à Trappes (78).

Et enfin le Syndicat de l'Architecture se félicite de l'élection à la Présidence de l'UIA de la Suissesse Régina GONTHIER, une architecte installée à Berne, qui s'engage à conduire, au cours de son mandat, une politique dont l'ambition serait davantage centrée sur la qualité de la production architecturale. La délégation française a voté de façon uniforme dans 90 % des votes pour ces élections du conseil et du bureau de l'UIA. On peut constater qu'il n'y a pas eu de reconduction systématique mais l'élection de personnes souvent plus jeunes, intéressantes et motivées.

La prise en compte de la place des syndicats dans l'international pourrait être améliorée, l'élection de Lionel DUNET portée par le conseil national et les syndicats est un bon début.

MANIFESTE

SENSIBILISATION A LA CONSTRUCTION EN TERRE CRUE

Amàco aux Grands Ateliers

Sur la thématique de CONSTRUCTION EN TERRE CRUE, la seconde édition des formations sur site s'est déroulée en cette fin juin aux Grands Ateliers : les quinze participants ont pu mettre la main à la pâte.



Au programme de ces deux journées, composées « sur mesure » par Amàco pour le Syndicat de l'Architecture, l'alternance de la pratique et de la théorie a constitué la base de cette sensibilisation à ce matériau « terre » omniprésent dans l'architecture vernaculaire et terriblement d'actualité face à la nécessité de bâtir mieux avec moins.

■ Une belle entrée en matière

C'est par un contact immédiat avec la matière que s'est ouverte la formation. En petits groupes, les participants ont choisi « leur » terre (Comme, terre à pisé, ...), et, c'est avec leurs mains qu'ils l'ont méthodiquement explorée, tout d'abord en la sentant, en la touchant et enfin en la « travaillant » faisant varier simplement la compacité et la quantité d'eau ajoutée. Les résultats obtenus se présentent selon un damier d'échantillons dont la variété et la richesse (textures, couleur, formes, ...) surprend au regard de la simplicité du matériau de départ et des manipulations effectuées.

■ De la matière au matériau

Comme en témoignent nos territoires, les techniques de construction mettant en œuvre la terre crue sont nombreuses : le pisé (terre banchée, compactée par couches successives) dans le Dauphiné, la bauge (boules de terre projetées parfois

coffrées) en Normandie, l'adobe (brique de terre crue) en région toulousaine, le torchis (remplissage avec ou sans structure secondaire) en Alsace..., toutes requièrent nos savoir-faire pour être réhabilitées. Des techniques plus récentes sont venues élargir ce panel tels les panneaux de terre coulée, les briques de terre compressée, ...

A travers le monde, les matériaux à base de terre crue se caractérisent par le confort hygrothermique qu'ils procurent. Leur capacité à garder une hygrométrie proche de celle de l'air ambiant (4 à 5%) leur confère une certaine souplesse qu'il est possible d'augmenter par l'adjonction de fibres (paille, chanvre, copeaux de bois, ...), ainsi la terre allégée associe les qualités de légèreté et d'inertie thermique.

A l'issue d'un cours théorique sur les différents matériaux et techniques associées, les participants ont pu préparer,

mettre en œuvre, tester : au plaisir du contact direct avec la matière a succédé tantôt l'émerveillement, lors du décoffrage du mur en pisé, tantôt le constat de la difficulté à trouver le bon geste pour réaliser un enduit (... se limiter strictement à la surface du pan de mur visé).

Les principales propriétés physico-chimiques de la terre ont été mises en évidence au moyen d'expériences réalisées « en direct » dont certaines ont suscité l'étonnement des participants telles celles de la tension superficielle entre autres.

■ Retours d'expériences, réalisations récentes

Les retours d'expérience présentés successivement par notre confrère Jean-Philippe DONZE, architecte / Mil Lieux, ou encore Hugo, ingénieur / BET Amàco, nous ont convaincus que construire en terre aujourd'hui est possible même si de nombreux obstacles restent à lever.

Quelques données clefs comme points de repère :

- en termes d'énergie grise : un parpaing de ciment = 300 briques de terre crue
- provenance de la terre : privilégier une carrière proche (= à moins de 100 km)
- une étude de faisabilité (BET terre) comprenant la recherche d'une carrière, l'analyse des terres (géotechnique, visuelle, sensorielle, essais en laboratoire, granulométrie et composition en %, sédimentométrie), orientation vers une technique (fabrication d'échantillons et tests de compression, traction, abrasion, érosion), essais de couleur pour un coût total aux alentours de 5 000 € HT
- la mission du BET spécialisé terre qu'il est préférable d'initier le plus en amont possible (accompagnement dès la phase esquisse), se poursuit tout au long de la mission de MOE (y compris rédaction des CCTP, aide au choix des entreprises et accompagnement lors de l'exécution des ouvrages : extraction, stockage, transformation, mise en œuvre)
- le choix du bureau de contrôle est déterminant (oui, il existe des contrôleurs sensibilisés)

- d'un point de vue assurabilité, il n'existe pas de DTU spécifique (juste quelques règles PRO), c'est la C2P qui classe en « technique courante » ou « technique non courante »

■ La terre, un matériau pas comme les autres

Outre ses qualités esthétique, haptique, hygroscopique, hygrothermique, acoustique, comportement au feu (...), la terre permet de construire avec des ressources locales qu'il s'agisse de la matière, de la main d'œuvre et des savoir-faire spécifiques. Elle est réparable. Enfin, si elle n'a pas été stabilisée par l'ajout de ciment ou autres adjuvants, elle peut être réutilisée comme matière première. Elle constitue donc une ressource qui réunit des qualités écologiques, sociales et économiques pour le secteur de la construction.

La terre est disponible partout sous nos pieds. Ce matériau local appelle à la création de filières de production de matériaux de construction locales, au développement d'un savoir-faire et d'une main d'œuvre qualifiée. Ainsi, construire

en terre crue c'est aussi développer une économie circulaire locale et humaine. Dans ce processus de renouvellement et de réappropriation de ce matériau millénaire, les architectes, aux côtés des autres acteurs de l'acte de bâtir, ont un rôle de prescripteur qui est essentiel. A nous de jouer !

Reine SAGNES



PARITARISME LE FINANCEMENT DES FORMATIONS DANS LA BRANCHE ARCHITECTURE

Auparavant, les fonds formation des entreprises de la Branche Architecture étaient collectés par les OPCA (Organisme Paritaire Collecteur agréé) et reversés pour partie aux entreprises au titre du financement du « plan de formation ».

Mais la réforme de la formation professionnelle a bousculé les cartes, en créant notamment « France Compétences », une institution publique recouvrant tous les secteurs professionnels, et visant désormais à collecter la totalité des fonds formation, puis à les flécher vers les branches professionnelles, selon leurs besoins et leurs physionomie (nombre de salariés, niveau de formation, etc...).

Les OPCO (Opérateurs de Compétences) servent désormais d'intermédiaires entre France Compétences et les entreprises de la branche, notamment pour la distribution des fonds formation. La Branche Architecture, par l'intermé-

diaire de son OPCO EP (L'OPCO Entreprises de Proximité) a appris récemment que France Compétences avait revu à la baisse le budget initialement prévu pour financer l'ensemble des branches sur 2023 (Le budget passant de 166 Millions à 123 Millions d'euros), ce qui de fait, aura un impact sur l'enveloppe budgétaire attribuée aux entreprises de la Branche Architecture.

Ainsi, et afin de ne pas entraver les besoins en formation des entreprises d'Architecture, l'ensemble des partenaires sociaux, sous l'impulsion du Syndicat de l'Architecture ont décidé de diverses mesures afin continuer à accom-

pagner les entreprises et leurs salariés :

- Un déblocage immédiat de 2 millions d'euros supplémentaires pour financer les besoins en formation des entreprises de moins de 50 salariés
- Un travail de redéfinition des critères de priorité de formation dans la branche, visant à concentrer les flux et ainsi renforcer les indemnités autour des formations ciblées.

Le Syndicat de l'Architecture se mobilise, au plus près de vos besoins, en cas de difficultés, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Nom Prénom Date et lieu de naissance : le/...../..... à.....
Adresse
Téléphone Adresse mail N° SIRET

J'adhère au syndicat de l'Architecture et m'engage à en respecter la Charte et à la faire vivre. Ainsi qu'à régler ma cotisation annuelle.

Je Souscris à l'abonnement annuel du trimestriel Le Journal du Syndicat de L'architecture (Facultatif).

Barème cotisation annuelle :

Employeurs : 180€ Prélèvement automatique 15 € par mois
Primo-adhérents pendant 3 ans : 50€ Auto Entrepreneurs et non Employeurs : 50€ Honoraires Retraités actifs : 50€

Abonnement au journal :

Abonnement annuel pour 4 numéros 16€ Signature : À/...../.....

À réception de votre règlement nous vous retournerons un justificatif de paiement ainsi que votre carte d'adhérent pour l'année en cours – administration@syndicatdelarchitecture.com

DIALOGUE SOCIAL

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES ENTREPRISES D'ARCHITECTURE

Le 6 juillet avait lieu la dernière réunion de la CPPNI avant les congés d'été, ces réunions se tiennent dans les locaux de l'APGBA, organisation paritaire qui a en charge d'assurer les bonnes conditions d'un dialogue social au sein des entreprises d'Architecture (mais aussi des paysagistes et autres professions rattachées à la Branche Architecture).

Cette Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation veille au bon fonctionnement de toutes les autres commissions de la Branche, ainsi que celui de ses propres sous-commissions qui lui rendent compte de leurs travaux. Permanente, car elle réunit régulièrement (dix fois par an) une vingtaine de participants dûment mandatés par leurs instances respectives. Paritaire, car elle offre autant de sièges au collège salariés : représentants des organisations syndicales de cadres et de non-cadres, qu'au collège patronal : avec des mandatés issus des deux organisations professionnelles d'employeurs dont le Syndicat de l'Architecture bien sûr.

Pendant des mois, les partenaires sociaux de la CPPNI ont participé activement au toilettage d'une convention collective datant de 2004 et déjà modifiée ou complétée par un nombre considérable d'avenants et d'accords mais qui avait besoin d'une très sérieuse révision générale : il s'agissait, en priorité, d'éliminer les mentions obsolètes et de rectifier toutes les incohérences accumulées depuis près de 20 ans, au fur et à mesure de l'évolution du Code du Travail. Certaines dispositions de la CCN moins favorables au salarié que le Code du Travail, étaient devenues, de fait, inapplicables. Au cours de ces nombreuses séances de travail et en concertation avec l'ensemble des participants, le Syndicat de l'Architecture s'est employé à rendre la lecture du texte la plus aisée possible, pour que l'exercice soit à la fois pédagogique et compréhensible à tout lecteur et pas seulement à destination des juristes ou des DRH. Il convenait également d'éliminer les injonctions équivoques voire contradictoires, sources de litiges et de contentieux.

Cette « révision » est enfin terminée, le dernier alinéa du dernier article a été étudié, discuté et encore relu après sa mise à jour. Dans les prochaines semaines, cette version amendée de la quinzaine de chapitres aura été vérifiée par le conseil juridique de la Branche qui en aura consolidé la rédaction, puis son parcours le conduira au ministère du Travail pour son « extension » : sa publication au Journal Officiel, rendra alors cette nouvelle version de la CCN opposable à tous les salariés et toutes les entreprises de la Branche.

REJOIGNEZ LE SYNDICAT DE L'ARCHITECTURE :

DE *Syndicat* **DE L'Architecture**

